

ARDENNES-HISTORY-REMEMBER44/45

règlement général lors de la manifestation du 08/09 et 10 décembre 2023.

-INSCRIPTION RENACTORS SOUMISES A L' APPROBATION DE L'ORGANISATION (ENVOI DE PHOTOS OBLIGATOIRE).

Par le fait de leur inscription le(a) participants(e) s'engagent à respecter ce règlement.

-Tous les participants se rendront aux points d'inscription dès leur arrivée, ils recevront les différents documents, badges d'accès, etc.

-VEHICULES CIVILS INTERDIT DANS LES PRAIRIES, CAMPS.

-STATIONEMENT INTERDIT SUR LE SITE, AUTOUR DU CHAPITEAUX AINSI QUE SUR LA PARKING DE LA SALLE ET DU MUSEE.

-Tous les participants s'engagent à respecter la législation en vigueur sur le territoire Belge concernant tous les types d'armes (armement lourd compris) ainsi que les munitions.

-Tous les participants avec véhicule s'engagent à respecter le code de la route, leur véhicule devra être en conformité avec la législation belge et être en bon état de fonctionnement.

-Tous les véhicules devront être de la période 1940/1945, seuls les véhicules modifiés pour ressembler aux véhicules concernés seront acceptés. **Circuits à respecter : Forêt sous contrôle DNF. Les véhicules hors circuits sont soumis à des risques d'amendes !**

-Toutes les armes « blanches », couteaux, baïonnettes, etc. devront être dans leur fourreaux.

-Tous les participants s'engagent à respecter les consignes des organisateurs, steward ainsi que des autorités.

-Les tirs à blanc et pyrotechnies sont interdit sauf zone de reconstitution durant les spectacles.

-Tous les participants s'engagent à respecter les zones de stationnement prévues que ce soit pour les véhicules civils ou militaires.

STATIONEMENT INTERDIT AUTOUR DU PANTHER AINSI QUE DANS LA RUE D EREZEE .

-les organisateurs se réserve le droit de refuser ou d'exclure toute personne agissant de façon déplacée et inappropriée ou ne correspondant pas à l'évènement et mettant la sécurité des participants ou du public en danger.

-Les enfants mineurs seront accompagnés de leur parents et sous leur seul responsabilité durant toute la durée de la manifestation.

-Toutes infractions ou excès de tout genre sera sanctionnée soit par les Force de l'ordre présente ou par les agents de la DNF présent également durant tout le Week end.

-Le nombre de participants(rénactors) est fixées à 300, DATE LIMITE 01.12/2023, les participants en tenue allemande sont priés de rester discrets hors zone reconstitution. **Toutes tenues (uniformes) autre que US et WERMARCT SONT INTERDIT.**

Uniformes DE SS « Verboten »!

-IL STRICTEMENT INTERDIT AUX RENACTORS ALLEMANDS DE CIRCULER DANS LE VILLAGE AINSI QUE DE SE RENDRE DANS LES MAGASINS, CAFE, RESTAURANTS EN TENUE ET MATERIEL DE RECONSTITUTION ! (Pas d'armes, casque, harnais de combat etc...

ORDRE DE POLICE. Cela est compréhensible !

-Tout comportements, actes, paroles ou discours anti sémite, a caractère diffamatoire ou contraire au bonne mœurs sera immédiatement sanctionnées par l'exclusion et procès-verbal sera rédigé par les autorités.

-Hors zone de reconstitution, toutes les armes doivent être soit dans leur étui, soit portée à l'épaule et vide.

-Tous les participants sont avertis du parcours qui comprend passage en forêt, se qui implique de la boue, des branches, aucune réclamation ne pourra être portée contre les organisateurs suite a des dommages aux véhicules.

-Les chiens devront être tenu en laisse.

-Pour les rénactors Du bois de chauffage ainsi que de la paille seront à votre disposition gratuitement durant le week end, attention suite aux gaspillage 2019 quantités limitées.

-Tous les participants sont priés de ramassés leurs déchets, les éventuels frais de nettoyage seront à charge des clubs inscrits.

-Age minimum pour les rénactors et les chauffeurs véhicules 18 ans, pas de femme reconnaissable en tenue de combat pour les rénactors.

-AUCUN SMARPHONE, CAMERA, APPAREIL PHOTO OU TOUT AUTRE SYSTÈME DE PRISE DE VUE NE SERA TOLERER SUR LA ZONE DE RECONSTITUTION et se pour éviter des photos ratées.

-DRONE INTERDIT SUR TOUTE LA ZONE DE L'EVENTEMENT.

-Tous les participants logeant sous tente devront prendre toutes les mesures pour éviter un incendie et seront équipé pour luter contre. De l'eau sera en permanence a proximité des feux, braseros.

-Les organisateurs ne pourront être tenu responsable en cas d'accident, incident de quelques natures que ce soit.

Pour les renactors inscrits et qui participent aux camps petit rappel :

-Pas d'objet moderne visible par le public dans les camps.

-Contrôle des uniformes par les responsables .

-Pas de piercings, tatouages visuel, attention à votre toilette (barbe, cheveux,...).

-SEUL les tenues des unités présentes dans le secteur de Manhay et les équipements correspondants aux évènements de 1944 seront autorisés sur la zone de reconstitution. »les véhiculistes ne sont pas concernés « .

LES ORGANISATEURS DECLINENT TOUTES RESPONSABILITES EN CAS D'INCIDENT, D'ACCIDENT DE QUELQUES NATURE QUE SE SOIT. **règlement est sujet à modification.**